

# Journal des traitements

Ce journal des traitements peut être utilisé pour toutes les espèces d'animaux. Utiliser une feuille par espèce animale. Il est recommandé de remplir une feuille par animal. Selon l'Ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), tout emploi de médicaments vétérinaires doit être notifié dans un journal des traitements. Ce document doit être conservé durant 3 ans.

Cachet BDTA ou vignette du label (facultatif)

Année	N° BDTA/ N° de l'exploitation						Nom et adresse de l'exploitation	Espèce animale

Date du traitement		N° de l'animal/ Nom de l'animal Portée n° / Box n°	Raison du traitement Maladie	Médicament vétérinaire		Anti-biotique	Anti-biotique critique <sup>1</sup>		Anti-biogramme existant		Attente en jours <sup>2</sup>			Reprise des livraisons <sup>2</sup>			Provenance du médicament
Premier	Dernier			Nom commercial	Dose	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Lait	Viande	Organes	Lait	Viande	Organes	
9.11.	10.11.	Kroni 5773.4	Mammite clinique avant gauche	Cobactan LC	75 mg		x		x		2 x 5	2 x 4	–	21.11.	19.11.	–	Dr B. Meier
											2 x	2 x					
											2 x	2 x					
											2 x	2 x					
											2 x	2 x					
											2 x	2 x					
											2 x	2 x					
											2 x	2 x					
											2 x	2 x					

<sup>1</sup> Voir la liste des antibiotiques critiques de Bio Suisse – site web : [antibiotique.biosuisse.ch](http://antibiotique.biosuisse.ch)

<sup>2</sup> Le délai d'attente double doit être rempli (selon exemple). Respecter les délais d'attente différents, selon qu'il s'agit des organes ou de l'emplacement d'injection et notifier dans le journal des traitements si l'abattage a lieu avant l'expiration du délai d'attente.

